

— “ —

GUIDE POUR LA RÉALISATION D'UN

MÉMOIRE DE MASTER MEEF

MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION - UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

À PROPOS

Ce guide a été élaboré par un groupe de travail de l'INSPÉ de Lorraine.

Le document présenté ici est le résultat de rencontres régulières de ce groupe depuis 2015. Il s'est enrichi des différentes remarques et propositions issues de la consultation des enseignants, ainsi que des membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'INSPÉ de Lorraine.

Les personnes suivantes ont participé au fil des années à la rédaction de ce guide :

Véronique Barthélémy, Séverine Behra, Mathilde Benmerah, Jean-Luc Bergey, David Bertolo, Fabien Bièvre-Perrin, Anne Bonhomme, Isabelle Coupois, Cindy De Amaral, Christine Deronne, Catherine Dosso, Daniel Fischer, Églantine Guély-Costa, Anissa Hamza-Jamann, Laurent Husson, Myriam Laurent, Marie-Claire Lemarchand Chauvin, Véronique Lemoine-Bresson, Philippe Lerat, Hélène Maire, Nadège Mariotti, Latisha Mary, Grégory Miras, Éric Peignier, Alexandra Peisset-Bergé, Frédérique Poisot, Fabienne Rondelli, Frédéric Sonnier, Édith Scheurer, Nathalie Sevilla, Christine Syren, Youssef Tazouti, Frédéric Wieber.



“ PRÉFACE

Pourquoi ce guide ?

Le travail de mémoire de master MEEF a cette spécificité d'associer de manière forte la dimension professionnelle et la dimension recherche de la formation.

Il est, avec le stage, le lieu de l'articulation et de la synthèse de l'ensemble des dimensions de la formation puisqu'il mobilise à la fois les expériences rencontrées lors des mises en situations professionnelles et les apports théoriques et pratiques des différents modules d'enseignement.

Pour accompagner les étudiants dans la réalisation de ce travail de mémoire, l'INSPÉ de Lorraine a fait le choix d'un guide pratique qui présente les objectifs visés, les exigences attendues, les modalités du suivi, le déroulement de la soutenance, ainsi que les critères de l'évaluation.

Ce guide a été validé par le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'INSPÉ. Mis à la disposition des étudiants dès l'entrée en formation, il est un référent commun pour l'ensemble des mentions du master MEEF. Aussi, il tient compte de la diversité des publics accueillis à l'INSPÉ.

Le travail de mémoire du master MEEF vise une formation à et par la recherche. Tout d'abord, les enseignements, les ateliers et les séminaires d'initiation à la recherche soutiennent une « formation à la Recherche » - ils s'appuient sur les méthodes et les connaissances nouvelles apportées par celle-ci. Dans un second temps, la réalisation d'un mémoire (avec ses différentes étapes) constitue une « formation par la Recherche », en cela qu'elle nécessite la pratique d'une forme de recherche associée à un domaine précis.

Le travail de mémoire contribue au développement professionnel en permettant à l'étudiante ou l'étudiant d'interroger et de faire évoluer sa pratique à la lumière des résultats de la recherche. Il a pour ambition le développement et l'adoption par l'étudiant d'une « posture de recherche » attendue de toute personne exerçant le métier d'enseignante, d'enseignant ou de formatrice, formateur tout au long de sa carrière.

Le mémoire est une situation intégratrice du master MEEF dans laquelle il s'agit d'apporter la preuve de compétences réflexives et de développement professionnel en s'initiant à un travail de recherche « en vue d'un traitement scientifique d'une question professionnelle à des fins de communication ».

Au final, le travail de mémoire du master MEEF se réalise dans un processus continu contribuant à l'acquisition de chacune des compétences du référentiel de formation initiale du master MEEF.

Nathalie Sevilla
Directrice de l'INSPÉ de Lorraine





SOMMAIRE

1.	<u>Le mémoire de master MEEF</u>	p.7
1.1	Cadre national du master MEEF	p.7
1.2	Les compétences visées	p.8
1.3	Liens avec la professionnalisation et la recherche	p.8
1.4	La place dans la formation	p.9
1.5	Articulations et distinctions entre l'initiation à la recherche et l'entrée en réflexivité	p.9
2.	<u>La réalisation d'un mémoire de master MEEF</u>	p.11
2.1	Le choix de l'objet de recherche et l'agrément du sujet de mémoire	p.12
2.2	Le tutorat	p.13
2.3	La formation à la recherche et les Situations Intégratrices correspondantes	p.13
2.4	Le cadre de référence	p.15
2.5	La formulation du questionnement	p.16
2.6	La constitution, le recueil et le traitement des données	p.16
2.7	La discussion des résultats	p.17
2.8	La norme bibliographique en vigueur	p.18

3. <u>La rédaction du mémoire</u>	p.21
3.1 Préambule	p.21
3.2 Le genre académique	p.21
3.3 Le titre	p. 22
3.4 Les remerciements	p.22
3.5 Le sommaire, la liste des abréviations	p.22
3.6 L'introduction générale	p.22
3.7 Le corps du texte	p.23
3.8 La conclusion	p.23
3.9 La bibliographie	p.23
3.10 Les annexes	p.23
3.11 La 4 ^e de couverture	p.24
3.12 La mise en page	p.24
3.13 Quelques exigences et conseils concernant la rédaction	p.25
3.14 Les principes déontologiques	p.26
4. <u>L'évaluation et la validation</u>	p.27
4.1 Le dépôt du mémoire	p.27
4.2 La soutenance	p.27
4.3 L'évaluation du mémoire	p.29
5. <u>Le mémoire MEEF</u> <u>Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation</u>	p.30
<u>Bibliographie</u>	p.31
<u>Crédits et mentions légales</u>	p.33



NOTES

1. LE MÉMOIRE DE MASTER MEEF : CADRAGE INSTITUTIONNEL

L'arrêté du 22 janvier 2014 définissant la formation en master précise dans l'article 16 que : « La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels ».

1.1. Cadre national du master MEEF

Si la réalisation d'un mémoire appuyée sur la recherche était déjà mentionnée dans l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF, la note ministérielle relative à la mise en œuvre de ce mémoire du 28 octobre 2015 rappelle que : « La place et le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité d'un enseignant ou d'un personnel d'éducation sont clairement affirmés dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation. Il s'agit de la compétence commune 14 « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » qui précise les attendus suivants :

- « - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques ;
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ».

La formation d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation à l'INSPÉ, telle que définie à l'article 7 de l'arrêté du 27 août 2013 « s'appuie sur une activité de recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles ».

L'arrêté du 24 juillet 2020, dans l'article 18, prévoit l'élaboration par chaque étudiante et chaque étudiant d'un mémoire qui « articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier ».

Activité de recherche et développement professionnel sont étroitement liés. Le mémoire rend compte d'une activité de recherche qui peut être nourrie par la pratique et contribue au développement de la pratique professionnelle. L'étudiante ou l'étudiant engage son travail de recherche en prenant appui sur une démarche et une méthodologie scientifiques.

1.2. Les compétences visées

Le travail de recherche concrétisé par le mémoire est un lieu privilégié d'intégration des différents éléments de la formation et de développement de compétences de recherche et professionnelles.

En effet, « la rédaction d'un mémoire constitue [...] le moyen privilégié d'organiser ses connaissances, de construire sa réflexion et de mettre à distance sa pratique pour se donner les moyens de l'améliorer. Elle relève d'une démarche scientifique qui suppose un exercice de problématisation dans un va-et-vient entre données empiriques et confrontation à l'état des connaissances, une méthodologie de recueil de données, un recueil de corpus et une analyse. Cette activité essentielle aide l'enseignant ou le personnel d'éducation débutant à construire des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa carrière et en particulier :

- des compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel ;
- des compétences de prise de responsabilité, de créativité, de gestion de projet et, dans des mesures diverses, de travail en collaboration ;
- des compétences en matière d'expression écrite et orale, notamment à travers la soutenance ;
- des compétences en matière de communication, capacité à dialoguer, à utiliser les supports adéquats, y compris le numérique si besoin, aptitude à interagir notamment à l'oral. » (MENESR, 2015).

1.3. Liens avec la professionnalisation et la recherche

L'activité de recherche est donc pleinement associée à la pratique professionnelle à laquelle forme le master. Ces liens s'opèrent à différents niveaux :

- l'objet du mémoire : objets ou contextes professionnels

« Conçue en lien avec la pratique professionnelle, la question traitée dans le mémoire, sera introduite dans toute la mesure du possible dès la première année de master et co-construite avec le stagiaire. Sans porter nécessairement sur la classe où il exerce, cette question sera définie en fonction des intérêts du stagiaire et de divers paramètres liés au contexte : objets de recherche travaillés dans les laboratoires, priorités académiques, données fournies par le lieu de stage, demandes de l'établissement où se déroule le stage ou encore de l'équipe d'accueil, etc. »

- la rencontre dans le cadre de la formation entre formateurs travaillant en recherche et professionnels s'interrogeant sur les pratiques professionnelles :

« L'activité de recherche doit être pensée comme le moyen d'associer, autour de la définition du projet du fonctionnaire stagiaire (objectif, production attendue, modalités de diffusion et planification des activités...), des équipes de recherche universitaires et des équipes pédagogiques d'enseignants. Cette dimension collective doit être largement encouragée pour favoriser les interrelations entre l'Université et l'École dans le projet de l'INSPÉ ; c'est un excellent moyen de développer les relations recherche-formation, de renforcer la cohérence globale des équipes pédagogiques pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles et, enfin, de créer des savoirs nouveaux. »

- les visées du travail concernent des objets didactiques, disciplinaires, interdisciplinaires et transversaux en lien avec le métier d'enseignant :

« De la nature des questions initiales découlera une proximité avec l'un des métiers du champ de l'éducation et de la formation, certaines recherches pouvant relever, par exemple, d'expérimentations sur le terrain tandis que d'autres seront basées sur une exploration des savoirs des différentes disciplines contributives. Que le travail s'effectue dans le champ de la discipline, de la didactique ou des sciences pour l'éducation au sens large, il doit permettre de faire surgir des questionnements professionnels toujours problématisés, cadrés d'un point de vue épistémologique, étayés, selon les cas, d'éléments empiriques pertinents. » (MENESR, 2015).

1.4. La place dans la formation

Le mémoire est le lieu privilégié de rencontre des différents éléments de la formation.

« Structurant pour la formation, le mémoire n'en est pas un élément isolé mais se construit en synergie avec les différents éléments de celle-ci, dans la perspective d'un enseignement intégré. Dans le cadre de l'alternance, il se nourrit de l'activité professionnelle comme de l'ensemble des éléments de la formation : enseignements disciplinaires, du tronc commun, didactiques et méthodologiques... C'est dans cette perspective et à cette condition qu'il ne sera pas envisagé par les fonctionnaires-stagiaires comme un exercice constituant une charge supplémentaire car déconnecté de la formation mais comme un outil pour penser cette dernière et la mettre à distance tout en fournissant des apports, modestes mais réels, à la communauté scientifique et professionnelle. » (MENESR, 2015).

1.5. Articulations et distinctions entre l'initiation à la recherche et l'entrée en réflexivité

La réflexivité tient aujourd'hui une place essentielle dans toute formation professionnelle universitaire. Des situations intégratrices différentes, de finalités diverses, proposent aux étudiantes et étudiants de s'inscrire dans la logique du praticien réflexif (S.I. en lien avec les stages) et de s'initier à la recherche. Afin de préciser la spécificité du mémoire, le tableau n°1 (page suivante) compare, à titre d'exemple, deux de ces types de productions : les travaux réflexifs de stages et le mémoire.

Tableau 1 :

Comparatif entre les travaux réflexifs de stage et le mémoire

	TRAVAUX RÉFLEXIFS DE STAGES (en lien avec les S.I. 7.3, 8.3, 9.3 et 10.3)	MÉMOIRE (en lien avec les S.I. 7.5, 8.5, 9.5 et 10.5)
Objectifs	professionnalisation, objectivation, prise de distance, analyse de la pratique professionnelle	professionnalisation, objectivation, prise de distance, production de savoirs pour la communauté scientifique
Démarche et caractéris- tiques	démarche rétrospective ou prospective (compréhension d'un problème rencontré ou projet d'action analysé)	démarche de recherche: thématische, problématique, cadre théorique, hypothèses, recueil de données, corpus, analyse, interprétation des résultats
	centration plus forte sur la pratique	recul indispensable sur la pratique mise à distance grâce au cadre théorique et aux outils d'analyse
	recueil de données plus « pragmatique », lié au problème rencontré ou à l'action engagée	méthodologie scientifique de recueil de données définie a priori et en cohérence avec les hypothèses
	ressources théoriques au service d'une analyse réflexive et critique	cadre théorique choisi, mis à l'épreuve et réinterrogé sur la base des questionnements et hypotheses
Critères d'évaluation	qualité et mobilisation des références théoriques et intérêt professionnel	dimensions épistémologiques, méthodologiques et valorisation professionnelle

2. LA RÉALISATION D'UN MÉMOIRE DE MASTER MEEF

Le travail du mémoire de master prend appui sur un questionnement issu de la pratique professionnelle en construction de l'étudiante ou de l'étudiant. Il peut s'inscrire dans des champs de recherche proposés par des formateurs ou émerger de situations de formation observées ou vécues et/ou de questions vives.

La nécessité d'un cadre de référence et la formulation de la problématique

Des lectures - institutionnelles, professionnelles, scientifiques - contribuent à définir et cibler le regard porté sur l'objet d'étude retenu et émettre des hypothèses (des réponses possibles). Pour bâtir un cadre de référence, des articles scientifiques et des ouvrages sont mobilisés.

Ce travail concourt à l'élaboration de la bibliographie. Ainsi, les lecteurs du mémoire doivent être en mesure de saisir les cadres théoriques convoqués et le sens qu'ils donnent au questionnement formulé et aux hypothèses retenues. L'ensemble a pour objectif de contribuer à une analyse ciblée et étayée. Il s'agit, au terme du mémoire, d'être capable de se situer par rapport aux différents courants que les lectures ont permis d'identifier. Ainsi, la formulation synthétique du questionnement - qui aboutit à la problématique - doit donner suffisamment d'informations au lecteur sur l'intention et le contexte de la recherche.

Un cadre méthodologique et une démarche instrumentée

Une fois le questionnement précisé, un cadre méthodologique est nécessaire. Des scénarios, des dispositifs, des méta-analyses (synthèse d'études indépendantes, variées et déjà existantes sur un sujet, afin de clarifier leurs conclusions) ou des protocoles (observations, enquêtes, expérimentations, analyses de corpus) sont à concevoir en articulation avec le questionnement et les hypothèses. Ces dispositifs et protocoles permettent de recueillir des données avec rigueur. Elles seront autant d'éléments pour apporter des réponses potentielles aux hypothèses posées. Les annexes présentent des traces choisies attestant de l'authenticité du travail mené et qui ne peuvent intégrer le texte du mémoire. Elles illustrent et donnent corps à la réflexion de l'étudiante ou de l'étudiant. Ce dernier est alors en mesure de revenir de manière réflexive sur les résultats, les démarches, son implication et l'évolution de son questionnement. Il n'existe cependant pas de réponses toutes faites et définitives.

L'écriture du mémoire et sa double contrainte

L'écriture du mémoire relève d'une double contrainte : contrainte «pour soi» car il s'agit de penser, de se distancier, de discuter par écrit, à partir d'une question que l'on se pose ; contrainte «pour les autres» car le texte, dans sa forme, doit s'approcher des écrits scientifiques publiés.

Le passage des écrits intermédiaires — notes, observations, remarques, résumés de lecture, et, de manière générale, toutes les traces qui invitent au rebond permanent de la pensée au cours de la recherche — à la forme d'écriture communicable exigent une démarche organisée. Il n'y a pas de « mauvais » écrit intermédiaire dans la mesure où il fournit toujours une occasion de progresser.

De ce point de vue, la planification type qui est proposée dans le chapitre 3 du guide n'est pas contraignante mais conditionne l'inscription du scripteur dans une communauté ; Comme le formule David Pontille (2003) : « l'écriture permet une distribution spatiale de la pensée en la consignant sous diverses formes textuelles [...]. Mais l'écriture est également dotée d'une autre faculté. Plusieurs travaux ont montré qu'elle assure en science la stabilisation de formes de raisonnement et d'activités communes [...]. Elle constitue un élément essentiel dans la constitution d'un collectif de chercheurs. » (p. 56).

2.1. Le choix de l'objet de recherche et l'agrément du sujet de mémoire

Le mémoire de master MEEF comporte une dimension professionnelle forte qui peut s'inscrire dans des contextes différents et porter sur :

- la didactique d'une des disciplines enseignées ;
- les pratiques enseignantes ;
- les processus d'apprentissage des élèves ;
- les contextes d'exercice professionnel (et notamment dans les cas où l'étudiante ou l'étudiant serait amené à réaliser une partie de son stage à l'étranger : approche contrastive de systèmes éducatifs et des pratiques pédagogiques) ;
- les questions vives du système éducatif.

Il est important de souligner que l'objet du mémoire, bien qu'inscrit dans un contexte spécifique, peut emprunter des éléments à d'autres contextes. Le mémoire ne porte pas nécessairement sur les classes ou les niveaux où l'étudiante ou l'étudiant effectue ses stages.

La finalité du mémoire est de produire des connaissances contribuant au développement professionnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

Que l'objet de recherche soit proposé par l'équipe pédagogique ou par l'étudiante ou l'étudiant, c'est à cette dernière, ou ce dernier, que revient (1) d'élaborer progressivement son questionnement de recherche en prenant appui sur ses premières lectures et les observations du contexte professionnel qui est le sien, et de (2) formuler son sujet de mémoire. Le sujet du mémoire fera l'objet d'un agrément par l'équipe pédagogique.

Quelle que soit la nature des sujets envisagés, le mémoire peut être réalisé individuellement ou en binôme. Dans ce dernier cas, en accord avec la tutrice ou le tuteur, le travail produit mettra en avant la plus-value du travail en binôme et entraînera de fait un nombre de pages plus important.

2.2. Le tutorat

Toutes les étudiantes et tous les étudiants sont suivis par une tutrice ou un tuteur de mémoire. Elle ou il aide l'étudiante ou l'étudiant dans la délimitation de son objet d'étude, la formalisation de son questionnement, la définition de son cadre théorique et les choix méthodologiques adaptés à l'objet de recherche.

La tutrice ou le tuteur donne des outils à l'étudiante ou l'étudiant afin qu'elle ou il devienne le plus autonome possible dans sa démarche.

Les rencontres entre l'étudiante, l'étudiant, et la tutrice, ou le tuteur, peuvent avoir lieu à tout moment du S8, du S9 et du S10. Elles sont à l'initiative de l'étudiante, de l'étudiant, de la tutrice ou du tuteur.

Toutes les modalités (présentiel, distanciel) peuvent être utilisées.

Il appartient à l'étudiante ou l'étudiant, dans le cadre de cette contractualisation, de planifier son travail et de solliciter la tutrice ou le tuteur, de lui faire part de ses avancées et de ses éventuels blocages. De son côté, la tutrice ou le tuteur sollicite l'étudiante ou l'étudiant selon les éléments de la contractualisation définie institutionnellement.

Par ailleurs, l'étudiante ou l'étudiant peut solliciter des personnes ressources, expertes dans un domaine particulier, formatrices ou formateurs, de l'INSPÉ de Lorraine ou non, pour éclairer un point particulier, en accord avec la tuteur ou la tutrice.

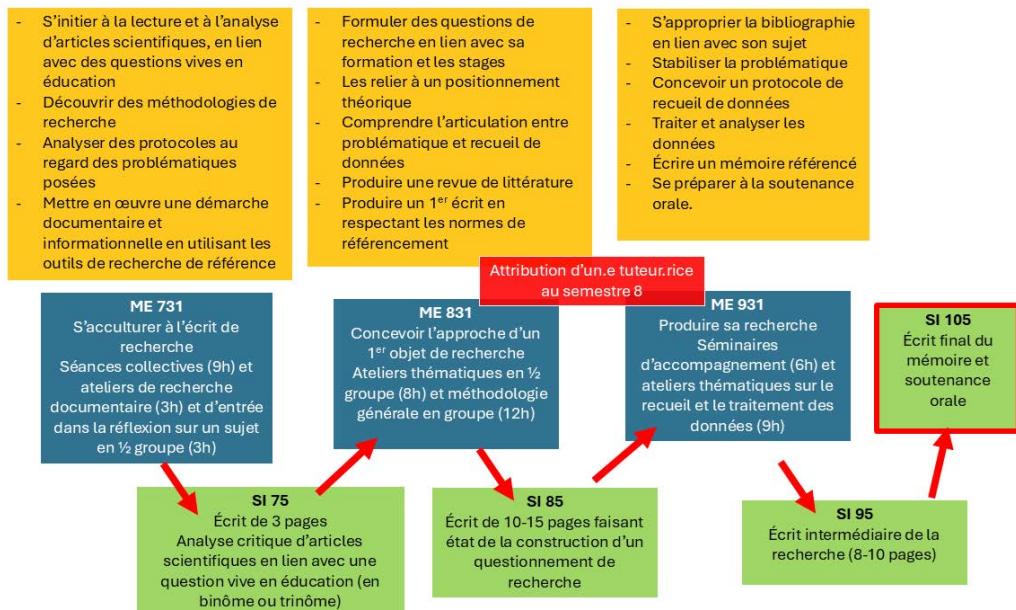
L'étudiante ou l'étudiant reste responsable de sa production finale.

2.3. La formation à la recherche et les SI (Situations Intégratrices) correspondantes

Le mémoire est un travail qui se réalise dans la durée. Il ne se réduit pas à la production finale d'un écrit mais porte les traces du cheminement réalisé.

Le mémoire relève d'un processus continu d'écriture. Son élaboration passe nécessairement par la rédaction d'un certain nombre d'écrits intermédiaires qui rythment les semestres et contribuent à l'avancement du travail. Certains de ces écrits intermédiaires sont évalués dans les situations intégratrices dédiées. Ces écrits permettent à l'étudiante ou l'étudiant d'expliquer et de situer l'état d'avancement de sa réflexion et de son action, et à la tutrice ou au tuteur d'orienter ou de réorienter l'étudiante ou l'étudiant dans la poursuite du travail avant la finalisation.

Pour mener à bien le travail de mémoire dans le temps contraint du master, la temporalité suivante, en lien avec la planification des Modules d'Enseignement en initiation à la Recherche, est proposée. Elle intègre les exigences de la contractualisation et les délais institutionnels.



Fin du semestre 7 et semestre 8

- 1- En fin de S7 et en début du S8 : chaque étudiante ou étudiant réfléchit à une thématique d'intérêt menant à un travail de recherche potentiel.
- 2- Un tutorat est mis en place au cours du semestre 8 : premières rencontres avec la tutrice ou le tuteur et accompagnement du premier écrit intermédiaire évalué en fin de semestre
- 3- Fin du semestre : évaluation de la SI 8.5 (revue de littérature, entrée en problématisation).

Semestre 9

- 1- En début de semestre 9 : stabilisation de la problématique, des hypothèses et du choix de la démarche de recherche/du protocole.
- 2- En cours de S9 : rencontres avec la tutrice ou le tuteur et accompagnement du second écrit intermédiaire évalué en fin de semestre.
- 3- Fin du semestre : évaluation de la SI 9.5.

Fin du semestre 9 et semestre 10

- 1- Finalisation de la rédaction et mise en forme du mémoire
- 2- En fonction des calendriers de rendu : dépôt du mémoire sur la plateforme ARCHE
- 3- Soutenances en fonction des calendriers fixés et transmis en début d'année aux étudiantes et étudiants.

2.4. Le cadre de référence

Positionner son sujet dans un cadre de référence suppose un travail préparatoire de recherche bibliographique, de lecture, d'analyse et de synthèse de ces lectures qui mènent à la stabilisation et à la formulation du questionnement. La revue de littérature rassemble et articule le contenu des publications essentielles qui ont déjà été consacrées à un sujet dans le domaine de recherche choisi. Elle permet de dresser le bilan des études menées.

Pour l'écrire, une recherche bibliographique est nécessaire. Sélectionner les lectures pertinentes au regard de son sujet permet de se constituer un cadre de référence dans lequel inscrire son objet de recherche. Ce cadre de référence n'est pas qu'une succession de fiches de lectures sans liens les unes avec les autres : il doit permettre de positionner clairement la recherche envisagée.

2.4.1. Pourquoi une revue de littérature ?

Quelle que soit la thématique choisie par l'étudiante ou l'étudiant, des travaux autour de la ou des questions posée(s) existent, que ce soit sur un terrain similaire ou connexe. En prendre connaissance permet de mieux cibler le questionnement de recherche et d'identifier un cadre de référence. En fonction du questionnement et de la nature du mémoire, les lectures peuvent relever d'écrits de vulgarisation des apports de la recherche en éducation, de textes institutionnels et d'articles publiés dans des revues scientifiques, ces derniers étant incontournables. Ces lectures pourront se faire en français mais également, si besoin ou pertinent, dans d'autres langues – notamment les 4 langues proposées à l'INSPÉ de Lorraine : allemand, anglais, espagnol et italien, dans le but de revenir aux origines de certains concepts, revenir sur des pratiques pédagogiques très spécifiques ou encore s'ouvrir à d'autres zones de production du savoir.

Dans cette étape importante du travail du mémoire, la tutrice ou le tuteur aide l'étudiante ou l'étudiant à sélectionner les lectures pertinentes par rapport au sujet. Le mémoire s'appuie nécessairement sur les principaux travaux antérieurs réalisés faisant autorité sur le sujet choisi. Ceux-ci sont clairement identifiés et mobilisés tout au long du travail engagé.

En explorant la littérature, il est indispensable de prendre des notes (par exemple, sous la forme d'une fiche de lecture détaillée) pour retrouver facilement une idée ou une citation d'un article ou d'un ouvrage lors de la rédaction du mémoire. La bibliographie doit être constituée au fur et à mesure des lectures en indiquant les références complètes des documents nécessaires au référencement.

La rédaction finale du mémoire et celle de la bibliographie en seront facilitées. Ces précautions sont indispensables pour éviter, par négligence, le soupçon de plagiat (cf. 3.13.1).

2.4.2. La recherche bibliographique

Pour identifier les travaux les plus pertinents, une démarche possible est de consulter dans un premier temps les ouvrages (ou les chapitres d'ouvrages) et les articles qui proposent une réflexion ou une analyse sur le thème retenu. Ce travail permet de repérer des sources bibliographiques pertinentes pour des éclairages spécifiques sur la question. Il est recommandé de consulter des dictionnaires spécialisés ou des encyclopédies. Il peut aussi être intéressant de consulter d'autres mémoires de master MEEF ayant déjà traité le sujet que l'on se propose d'étudier, notamment pour leurs références bibliographiques et leurs annexes.

L'ENT de l'Université de Lorraine propose, dans la rubrique « Ressources en ligne », d'effectuer des recherches bibliographiques dans différentes bases de données renvoyant à des revues scientifiques (ou professionnelles) ou à des ressources disponibles dans les bibliothèques. L'outil de recherche globale Ulysse permet la recherche dans ces ressources en ligne auxquelles vous accédez en vous identifiant avec votre identifiant et votre mot de passe de l'ENT. Il permet aussi l'accès aux références des ressources du catalogue des BU.

<https://ent.univ-lorraine.fr>

2.5. La formulation du questionnement

C'est à partir de sa revue de littérature que l'étudiante ou l'étudiant délimite son cadre de référence, formule clairement un questionnement et définit précisément les objectifs de son travail : décrire, comprendre, expliquer, prédire... Ce questionnement doit également être contextualisé par rapport au cadre institutionnel des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Il peut prendre des formes diverses en fonction de l'objet, du contexte professionnel. Il s'agit d'une ou de plusieurs questions liées à la pratique professionnelle auxquelles l'étudiant apportera des éléments de réponse. Il peut s'agir également dans quelques cas d'hypothèses de recherche plus précises auxquelles l'étudiant répondra par une démarche expérimentale. Ce questionnement doit, dans la plupart des cas, déboucher sur des hypothèses de recherche mises à l'épreuve par une démarche s'appuyant sur un recueil de données.

2.6. La constitution, le recueil et le traitement des données

Le questionnement étant défini, il reste à constituer, ou recueillir, les informations pertinentes au traitement de la question.

2.6.1. Le choix d'une (ou de plusieurs) méthode(s)

La méthodologie retenue a pour objectif de répondre au questionnement. L'objet d'étude, et les moyens dont on dispose, déterminent si la méthodologie sera qualitative ou quantitative voire mixte, expérimentale ou de terrain, s'il faut recourir à des questionnaires, à des entretiens, à de l'observation, à de l'analyse de corpus, à de l'analyse de pratiques...

Quelle que soit la méthodologie retenue, le positionnement de la recherche sur le plan éthique et juridique doit être clarifié : consentement éclairé des participants, demandes d'autorisations à anticiper pour la collecte des données, choix des outils de collecte de données respectueux du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Est recommandée l'utilisation d'outils hébergés par l'Université (ou externes mais conformes au RGPD comme ceux de l'association Framasoft ou La Digitale, par exemple). Le stockage de ces mêmes données devra également respecter ces mêmes règles (droit à l'image, stockage sur les serveurs de l'université, etc.).

2.6.2. Le traitement et l'analyse des données

À la phase de recueil des données succède leur traitement. Traiter des données, c'est les organiser, les ordonner, pour les présenter de manière plus lisible, en utilisant des tableaux, des graphiques, des statistiques, en sélectionnant des passages pertinents dans des retranscriptions... Le traitement des données facilite leur analyse.

Cette analyse doit avoir été pensée lors de l'élaboration de la méthode de recueil des données. Il faut s'assurer de la compatibilité entre le type de données, le mode de recueil et les modalités d'analyse. Trop souvent, les étudiantes et étudiants se retrouvent face à un ensemble important de données recueillies mais qui s'avèrent inexploitables car la coordination entre la phase de recueil et la phase d'analyse n'a pas été envisagée.

2.7. La discussion des résultats

Les données ne parlent pas d'elles-mêmes. Ce n'est qu'ordonnées et discutées que les informations recueillies permettent de formuler une réponse. La discussion, essentielle, peut procéder selon plusieurs étapes. Il s'agit dans un premier temps d'analyser et de synthétiser les données. Dans un deuxième temps, il s'agit de comprendre les résultats obtenus au regard du cadre de référence initial. Dans un dernier temps, il s'agit d'adopter un recul critique sur la démarche suivie et les résultats obtenus.

La discussion repose sur les faits et les résultats obtenus pour en dégager leur signification. Par une analyse distanciée des données et leur mise en relation, on pourra faire ressortir les éléments saillants du mémoire. Il s'agit bien dans la discussion d'aborder une démarche circulaire permettant d'éclairer la problématique en mettant en discussion les données analysées puis interprétées et le cadre de référence.

Les conclusions sont souvent partielles et prudentes. Elles énoncent les acquis et limites du travail de recherche entrepris et les nouvelles interrogations qu'elles suscitent pour en consolider, en généraliser ou en prolonger les résultats.

La discussion et la conclusion portent sur l'apport du mémoire de master au développement des compétences professionnelles et à celui d'une posture de recherche.

2.8. La norme bibliographique en usage

Dans le souci d'une harmonisation du rendu du travail de mémoire, la norme recommandée pour le référencement bibliographique est le format éditorial défini par l'*American Psychological Association (APA)* 7^e édition. La norme APA définit la rédaction du mémoire, elle s'applique :

- au référencement dans le texte qui permet d'établir le lien avec la bibliographie en fin de mémoire ;
- à la bibliographie en fin de mémoire qui liste l'ensemble des références citées dans le corps du texte.

Plusieurs documents d'aide à l'application de la norme sont proposés sur le site web de l'*INSPÉ de Lorraine* : <https://u2l.fr/inspe-memoire-meef>

Exceptionnellement, d'autres normes bibliographiques peuvent être appliquées pour certains parcours du master MEEF, si cela est explicitement indiqué pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de ce parcours.

2.8.1. Référencement dans le texte

Dans le texte, les références doivent être indiquées de la façon suivante (sans indiquer les prénoms ou les initiales des prénoms des auteurs, à moins d'un risque de confusion par homonymie).

Ex : Durant (2005) a montré que [...] - On a montré que [...] (Durant, 2005).

S'il y a plusieurs références entre parenthèses, les indiquer en respectant l'ordre alphabétique et séparées par un point-virgule.

Ex : (Dupont, 2005 ; Durant, 2001).

S'il y a deux auteurs, les nommer tous les deux.

Ex: Dupont et Durant (1995) ou (Dupont & Durant, 1995).

À partir de 3 auteurs, mentionner le nom du premier auteur, suivi de la mention « et al. », et la date.

Ex : Dupont et al. (2016) montrent que [...] ou (Dupont et al., 2016).

Si deux références ont le même auteur et la même année, on ajoute une lettre minuscule à côté de l'année (a, puis b...) pour différencier en classant chronologiquement par la date de publication. Il faut que cette lettre soit aussi ajoutée à la liste des références finales afin que le lecteur sache à laquelle on se réfère.
Ex : Dupont (1999a) souligne que [...]. Pourtant [...] (Dupont, 1999b).

Toute citation, dans le texte, doit être présentée entre guillemets et fera mention de la page de l'ouvrage dont elle est extraite (auteur(s), année de publication, numéro de la page où se trouve la citation ou numéro de paragraphe s'il n'y a pas de pagination).

Ex. : Selon Dupont (1990, p. 53), « compte tenu de ses caractéristiques, cette méthode peut être appliquée aussi bien sur des systèmes en conception que sur des systèmes en fonctionnement. » ou en ajoutant après la citation : (Dupont, 1990, p. 53 ou §.7).

Si la citation est longue (plus de 40 mots), il faut utiliser la présentation « citation » avec typographie et interligne réduits et paragraphe en décalé à droite. Dans ce cas où la citation est visuellement identifiée par un paragraphe particulier avec, à la fin, la mention du référencement, les guillemets disparaissent.

Eviter de juxtaposer trop de citations ou de trop longues citations, la rédaction doit rester personnelle.

2.8.2. Référencement dans la liste bibliographique

Mentionner tous les auteurs cités dans le texte avec les références complètes reprises dans la bibliographie à la fin du mémoire.

La liste bibliographique finale est donc bien celle du référencement du mémoire et non pas la liste de toutes les lectures effectuées pour la revue de littérature.

À la fin du mémoire, les références doivent être placées par ordre alphabétique (auteurs, puis si besoin, chronologique, et enfin par début de titre), quelle que soit la nature du document.

Il n'y a pas de rubriques donc pas de sitographie ou webographie non plus : toute référence, consultable en ligne ou pas, fait partie du référencement. S'il s'agit d'un site web complet, il doit être cité (nom et URL) dans le corps du texte mais ne doit pas apparaître dans la bibliographie finale.

Les références bibliographiques sont séparées par un double interligne et il faut appliquer à l'ensemble une indentation à droite pour que la deuxième ligne et les suivantes soient mises en retrait d'une tabulation permettant de mettre en évidence l'auteur (comme dans les exemples ci-dessous). Les quatre zones d'information bibliographique (auteur, date, titre, localisation) se terminent par un point (sauf après une URL ou un DOI).

2.8.3. Exemples de références conformes à APA

Référence d'un ouvrage

Eustache, F., & Guillery-Girard, B. (2016). *La Neuroéducation : la mémoire au cœur des apprentissages*. Odile Jacob.

Lieury, A. (2012). *Mémoire et réussite scolaire*. Dunod.

Référence d'un article

Amadieu, F., & Tricot, A. (2006). Utilisation d'un hypermédia et apprentissage : deux activités concurrentes ou complémentaires. *Psychologie Française*, 51(1), 5-23. <https://doi:10.1016/j.psfr.2005.12.001>

Van Acker, P., Vrignaud, P., & Lieury, A. (1997). Mémoire de travail, mémoire encyclopédique et performance scolaire en 3^{ème}. *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 26(4), 571-596.

Référence d'un site ou une page web, un document en ligne

Institut français de l'Éducation. (n.d.). *Veille et analyse de l'Ifé*. Consulté le 10 octobre 2020. <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/>

* Note : ici la source Ifé n'est pas à nouveau mentionnée dans la zone avant l'URL, car elle est déjà indiquée dans la zone mentionnant l'auteur.

Spoiden, A., & Patris, S. (2015). *Rédaction des références bibliographiques selon les normes de l'American Psychological Association : abrégé*. La Bibliothèque de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université Catholique de Louvain. <https://tinyurl.com/yb9poex8>

Référence d'une contribution à un ouvrage collectif

Faverges, J.-M. (1972). L'analyse du travail. In M. Reuchlin (Ed.), *Traité de psychologie appliquée*, vol. 3. (pp. 59-112). Presses Universitaires de France.

Kahn, R. L., & Byosiere, P. (1992). *Stress in organizations* In M. D. Dunnette & L. M. Hough (Eds.), *Handbook of industrial and organizational psychology* (pp. 571-650). Consulting Psychologists Press.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Direction du Numérique Éducatif. Groupe de travail numérique OCEAN. (2018). *Les nouveaux espaces d'apprentissage : dossier de capitalisation*. Ifé.

<http://ife.ens-lyon.fr/ife/recherche/numerique-educatif/nouveaux-espaces-dapprentissage/dossier-de-capitalisation-nea-janvier-2018>

3. LA RÉDACTION DU MÉMOIRE

3.1. Préambule

Il n'existe pas un « modèle type » de mémoire de master MEEF. C'est l'objet de recherche et le contexte dans lequel il s'inscrit qui déterminent à la fois une méthodologie et une structuration de l'écrit. À titre indicatif, un mémoire peut :

- comporter une partie qui rend compte de la genèse du questionnement. Il s'agit d'expliquer comment un premier état provisoire du questionnement s'est enrichi et précisé par la construction d'un cadre théorique et par une mise à l'épreuve dans le contexte professionnel : un pré-test ou une pré-exploration empirique et de nouvelles lectures peuvent conduire à une nouvelle formulation du questionnement. Viendrait ensuite une expérimentation plus construite et plus large. Ici, des allers-retours entre la théorie et la pratique sont privilégiés.
- comporter une partie théorique et une partie méthodologique. Il est alors structuré selon un modèle IMRED (Introduction, Méthodologie, Résultats, Et Discussion). Il comporte une synthèse des lectures situant les enjeux du questionnement puis les choix méthodologiques qui en découlent pour développer une étape d'expérimentation et l'analyse des données recueillies.
- avoir pour objectif la production d'une synthèse et une analyse approfondies sur une question professionnelle précise et concernant un objet bien délimité.

3.2. Le genre académique

Le travail de rédaction du mémoire doit se conformer aux attendus du genre académique. L'écriture d'un mémoire diffère de l'écriture d'un article de magazine ou d'une tribune.

Il faut particulièrement veiller à :

- la nécessité de réfléchir à l'usage du « je », du « nous » et du « on » selon les disciplines ;
- questionner la légitimité de formulations d'autorité (exemple : « La recherche montre... » doit s'appuyer sur deux ou trois références), de généralisations (exemple : « Les élèves d'aujourd'hui sont... »).

L'ensemble du texte doit répondre à une exigence de cohésion et de cohérence en favorisant des phrases de transition entre toutes les parties et toutes les sections afin de guider le lecteur. De la même manière, on pourra éviter les sous-sections trop nombreuses (voir le point 3.5) et au contraire favoriser des conclusions intermédiaires qui permettent de faire le point et se positionner sur ce qui a été dit.

Le recours à l'intelligence artificielle (IA générative de texte) dans le cadre d'un travail académique requiert une utilisation raisonnée pour s'inscrire pleinement dans un travail original dont l'étudiant détiendra la propriété intellectuelle.

3.3. Le titre

Le titre du mémoire doit être informatif : il doit ainsi permettre de situer de façon explicite le sujet du mémoire. Un titre comme « Les apprentissages à l'école primaire » serait trop vague. En revanche, un titre comme « Analyse didactique d'une séance de lecture chez des enfants de CP en difficulté d'apprentissages » pourrait être plus adapté : il précise le domaine (la didactique), la discipline scolaire (la lecture) et la population étudiée (enfants de CP). La première de couverture comporte les noms de l'université et de l'institut de formation, les nom et prénom de l'étudiante ou de l'étudiant, le titre du mémoire, le nom de la tutrice ou du tuteur de mémoire, l'année universitaire.

Une feuille de style est disponible sur le site web de l'INSPÉ de Lorraine.

3.4. Les remerciements

Après la page de titre, il est possible de prévoir des remerciements et/ou un avant-propos. Cette page n'est pas numérotée et n'entre pas dans la pagination du mémoire.

Concernant les remerciements, on s'attachera à remercier les institutions et personnes qui ont permis la réalisation du mémoire (par exemple, les parents d'élèves ; le directeur de l'école, l'inspecteur de circonscription, etc.). On évitera les remerciements multiples et trop personnalisés.

3.5. Le sommaire et la liste des abréviations

Le sommaire du mémoire détaille les chapitres et sous-chapitres avec leurs renvois numérotés aux pages correspondantes. Il ne faut pas dépasser le 3^e niveau de ce qui correspondrait à une table des matières. Par exemple, indiquer le titre « 4.1.2.5. : résultats de l'étude de Dupont et Durant » pour annoncer un paragraphe qui fait trois lignes n'est pas utile.

Le sommaire mentionne également la liste des références bibliographiques et les annexes avec leur renvoi numéroté. La bibliographie fait partie de la pagination mais pas les annexes qui sont seulement numérotées. Il convient de les lister dans une table. Le sommaire peut être suivi d'une liste des abréviations couramment employées dans le texte ou dans les notes. Le nombre de ces abréviations doit être aussi limité que possible. Il est à noter que l'on utilise souvent des acronymes dans le corps de texte. Si OVNI est lexicalisé et s'écrit ovni, cela n'est pas le cas pour tous les acronymes. Il est alors nécessaire de développer un acronyme à la première occurrence, que ce soit un sigle connu ou une abréviation que l'on a créée pour faciliter la lecture dans la suite du texte (par exemple : INSPÉ, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

3.6. L'introduction générale

Elle présente le thème, ainsi que le contexte général du mémoire. Elle présente succinctement le questionnement de recherche et annonce le plan du mémoire.

3.7. Le corps du texte

La partie centrale du mémoire doit rendre visible les éléments suivants :

- délimitation d'un sujet et d'une question,
- éclairage de la question par une synthèse bibliographique,
- construction progressive d'un questionnement,
- appropriation de méthodes de recueil de données,
- présentation et analyse des données, discussion et perspectives,
- incidences sur le développement de la professionnalité.

Dans cette partie, il faut donner au lecteur suffisamment d'informations pour qu'il puisse dupliquer la recherche s'il le souhaite. Ceci ne signifie pas nécessairement qu'il faut donner tous les détails dans le texte. Le texte doit faire comprendre le choix de telle ou telle logique d'action plutôt que telle autre. La présentation des résultats permet de faire la distinction entre les faits et leurs interprétations.

Les résultats sont mis en valeur à l'aide de présentations graphiques légendées (organigrammes, schémas, graphes, tableaux de synthèse) et indiquant la source.

Des éléments visuels à l'aide de graphiques ou d'autres mises en forme (organigrammes, etc.) peuvent soutenir la présentation des résultats.

3.8. La conclusion

Elle récapitule d'abord brièvement le cheminement de la pensée, et en particulier les conclusions intermédiaires décrites dans la discussion. Elle propose ensuite des prolongements.

3.9. La bibliographie

La liste bibliographique trouve sa place après la conclusion. Elle fait partie du mémoire. Sa pagination continue celle du corps du texte. Elle référence toutes les œuvres citées dans le texte. Le classement de toute référence est alphabétique. Cf. le point 2.8. concernant les normes à respecter.

3.10. Les annexes

Les pages des annexes sont numérotées d'une manière indépendante. Chaque annexe commence à une nouvelle page et est numérotée par une lettre en majuscule (A, B...). L'ensemble des annexes est précédé d'une table des annexes qui en donne la liste et la pagination. Dans les annexes peuvent être données des informations plus détaillées, une explication plus longue des méthodes et techniques résumées dans le texte.

Elles sont nécessairement introduites dans le corps du texte par leur numérotation. Les annexes sont en nombre limité.

Les corpus (transcription d'entretiens, protocole expérimental, traces écrites d'élèves, manuels scolaires...) doivent figurer dans les annexes. S'ils sont trop volumineux, ils seront communiqués sur un support séparé (clef USB...).

3.11. La 4^{ème} de couverture

La quatrième de couverture comporte les nom et prénom de l'étudiante ou de l'étudiant, le titre du mémoire, 4 à 5 mots clefs et un résumé de 10 lignes maximum. Elle comporte une traduction des mots clés comme du résumé dans une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, selon la langue de spécialité de l'étudiante ou de l'étudiant). Une feuille de style est disponible en ligne sur le site web de l'INSPÉ de Lorraine. Pour trouver les mots-clés correspondants aux notions et concepts principaux du mémoire, il est possible de consulter le thésaurus de l'Unesco, pour le domaine de l'éducation.

Unesco. (2015). Thésaurus de l'Unesco. <http://databases.unesco.org/thesfr/>

3.12. La mise en page

Format

Format A4, marges de 2,5 cm pour haut et bas et 3 cm pour gauche et droite.

Typographie

- Police de caractères Times 12 ; Interligne 1,5 ; Texte justifié (marge à gauche et à droite).

- Pagination en chiffres arabes en bas de page au milieu.

Les pages sont numérotées. La numérotation commence dès l'introduction et se termine à la fin de la bibliographie.

- Il faut éviter de surcharger le texte avec l'utilisation effrénée du gras qui donne l'impression que tout est important et que l'on ne sait pas série l'information. Si l'on souhaite mettre en exergue un aspect du texte, il convient d'utiliser de préférence les italiques (avec parcimonie) ou faire ressortir la réflexion par un moyen rhétorique. Les italiques sont également utilisés pour marquer les mots en langue étrangère (par ex. *ex-libris*). Il n'est pas d'usage non plus de souligner des mots, expressions, ou titres dans le corps du texte.

- En matière de ponctuation, il importe surtout de rappeler qu'il n'y a jamais d'espace avant un point ou une virgule. En français, il y a un espace insécable avant et après les signes doubles : les deux points et le point-virgule... ainsi que pour les guillemets.

- Les notes de bas de page doivent être réservées aux commentaires. Elles sont numérotées. L'usage de la norme APA dispense d'apporter les références bibliographiques dans ces notes.

- Les tableaux et graphiques doivent être numérotés. Ils doivent être appelés dans le texte avec leur numéro (cf. tableau 1) et avoir un titre suffisamment explicite. Le titre d'un tableau est au-dessus de celui-ci.

En revanche, le titre d'une figure est en-dessous et est mentionné dans le texte suivant cette formule : (cf. figure 1).

**Le document « mémoire » écrit se compose
de 30 pages minimum
à 40 pages maximum
(hors annexes)**
pour toutes les étudiantes et tous les étudiants.
(voir page 30 pour les parcours de la mention PIF)

3.13. Quelques exigences et conseils concernant la rédaction

3.13.1. Le plagiat

Toute reproduction ou imitation, totale ou partielle, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur est illicite. Les œuvres sont extrêmement nombreuses puisque toute création de l'esprit, quelles que soient sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique, est protégée par le droit d'auteur, sans qu'il soit nécessaire de la déposer. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ». Il s'ensuit que tous les travaux, œuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur. Aussi, il est primordial de respecter la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Des formations préciseront les modalités de ce respect.

Conditions de reprise d'éléments d'autres auteurs

Si toute imitation ou reproduction d'une œuvre protégée doit être autorisée par le titulaire du droit d'auteur, ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- il est ainsi possible, à des fins critiques scientifiques, pédagogiques, informatives ou polémiques, de citer des extraits d'œuvres protégées à condition d'utiliser les guillemets ou des caractères italiques et surtout de mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur avec la date de publication, complétées en bibliographie de la référence complète (norme APA) ;
- il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une analyse d'une œuvre protégée à condition, là encore, de citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur ;
- les textes et documents officiels (lois, décrets, jugements) peuvent, quant à eux, être reproduits, même dans leur intégralité ;
- la copie d'une œuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage exclusivement privé et personnel et qu'il ne communique donc cette reproduction à quiconque. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est, par exemple, interdite ;
- les données brutes (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées : il est toutefois indispensable de mentionner la source, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de leur exactitude.

Les sanctions du plagiat

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une contrefaçon. Son auteur s'expose à des sanctions civiles (indemnisation de la victime) et pénales (lourdes amendes, voire emprisonnement dans les cas les plus graves). Lorsque le plagiat est réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire, son auteur doit en outre être traduit devant la section disciplinaire de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur.

Il est d'usage que votre tutrice ou tuteur de mémoire (ou un autre membre de la commission de soutenance) vérifie l'authenticité de vos propos en faisant un contrôle de votre document via un logiciel de détection du plagiat.

Dans le cadre de l'initiation à la recherche, la reprise d'éléments des situations intégratrices précédentes dans le mémoire final de l'étudiant ou de l'étudiante est inévitable et ne sera pas sanctionnée comme de l'autoplagiat.

3.13.2. L'orthographe, la syntaxe et le style

Une orthographe, une syntaxe et un style adéquats sont nécessaires pour une bonne lecture, compréhension et évaluation par la commission. Ce travail d'écriture est contraint par un usage académique de la langue française écrite. La maîtrise de la langue française est de rigueur pour tout étudiante ou étudiant de Master, et plus particulièrement pour une future enseignante ou un futur enseignant, comme le rappelle la compétence 7 du référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013 : « maîtriser la langue française à des fins de communication ».

Si la plupart des logiciels d'écriture proposent des vérifications orthographiques et grammaticales, il convient de vérifier la proposition automatique qui vous est faite avant de l'accepter.

La machine ne remplace pas la réflexion et la connaissance de l'usage de la langue dans ce contexte d'écriture. Il est utile de prévoir le temps de faire relire son écrit par une ou des personnes extérieures.

3.14. Les principes déontologiques

L'étudiante ou l'étudiant doit respecter les principes déontologiques en vigueur dans la Recherche. Il est nécessaire d'obtenir l'accord des autorités académiques et des professionnels concernés pour toute démarche d'observation, de questionnaire et d'entretien dans un milieu professionnel. Ainsi, tout entretien, test ou questionnaire auprès d'enfants nécessite l'accord de l'un, voire des deux parents ou tuteurs légaux. Il en est de même pour tout recueil de données individuelles.

Les résultats doivent être rendus anonymes et il est souhaitable qu'ils soient communiqués (sous forme très synthétique) auprès de l'école ou de l'établissement où les données ont été recueillies.

Le droit à l'image doit être impérativement respecté. Il faut notamment vérifier auprès des écoles, des établissements scolaires et des autres structures si les familles ont donné le droit de photographier, d'enregistrer la voix ou de filmer les enfants.

L'honnêteté intellectuelle est de règle dans l'analyse des résultats et impose de ne pas fournir de données factices et de ne pas transformer les données recueillies. Elle impose également de bien identifier et d'énoncer les limites du recueil de données et de la recherche.

4. L'ÉVALUATION ET LA VALIDATION

4.1. Le dépôt du mémoire

Le dépôt du mémoire s'effectue sous la forme d'un exemplaire numérique en format PDF à déposer sur la plateforme ARCHE, dans un dossier prévu à cet effet et ouvert par le service Scolarité de l'INSPÉ de Lorraine.

4.2. La soutenance

4.2.1. La commission de soutenance

La commission est composée au minimum de deux personnes (et dans la mesure du possible de trois personnes) : la tutrice ou le tuteur de mémoire, un ou deux personnels enseignants de l'université (INSPÉ ou autres composantes). L'enseignante ou l'enseignant du premier ou du second degré exerçant la fonction de maîtresse formatrice ou de maître formateur ou de tutrice, tuteur d'établissement et suivant les stages de l'étudiante ou de l'étudiant peut assister à la soutenance. En revanche, elle (il) ne fait pas partie de la commission de soutenance.

4.2.2. Le déroulement de la soutenance

La soutenance qui s'impose à l'ensemble des étudiants est individuelle et publique, elle constitue un temps fort de la formation. La tutrice ou le tuteur a la responsabilité de l'organisation de la soutenance (date, lieu et composition de la commission). Suivant les contraintes, celle-ci peut être réalisée à distance.

La soutenance est d'une durée totale de 45 minutes pour l'étudiante ou l'étudiant (15 minutes de présentation de sa recherche et 30 minutes de d'échange avec la commission). Elle est suivie d'un temps de délibération de la commission.

Dans le cas d'un travail en binôme, chaque membre soutient devant la même commission d'examen afin de permettre une évaluation finale différenciée.

Lors de la soutenance, il ne convient pas que l'étudiante ou l'étudiant résume le contenu du mémoire, que les membres de la commission de soutenance ont lu attentivement.

L'étudiante ou l'étudiant doit s'efforcer de pointer ce qui constitue l'originalité de son travail, ses limites et dans quelle mesure sa réflexion a évolué depuis le choix du sujet jusqu'à la rédaction finale.

Il peut également apporter les éléments de connaissance qui ont permis de développer une plus grande compréhension du sujet et de ses enjeux. Il s'agit donc plus de contextualiser la recherche de manière distanciée que de la paraphraser.

Les difficultés rencontrées, surmontées, contournées peuvent être évoquées et mises en perspective.

Il est souhaitable que l'étudiante ou l'étudiant explicite la dimension formatrice de sa démarche (par exemple en mettant en évidence l'acquisition de compétences du référentiel de fin de formation).

L'étudiante ou l'étudiant peut apporter des éclaircissements et ré-évaluer son propos en fonction d'observations survenues entre le dépôt du mémoire et la soutenance. Dans tous les cas, la soutenance est l'occasion de proposer de nouvelles pistes de réflexion.

La présentation orale peut être accompagnée d'un support visuel et de documents complémentaires. L'étudiante ou l'étudiant veillera à la clarté de la langue orale, à la construction de son propos et à la pertinence des documents présentés lors de son exposé.

À la fin de la délibération, la proposition de note pour le jury de Master est communiquée à l'étudiante ou l'étudiant à titre provisoire dans l'attente des délibérations du jury de Master. Seul ce dernier arrête l'ensemble des notes et demeure souverain.

4.3. L'évaluation du mémoire

4.3.1. Les critères d'évaluation du manuscrit

- 1 - Qualité de l'écrit : cohérence du propos, présentation du document...
- 2 - Maîtrise des méthodes de recherche documentaire et informationnelle.
- 3 - Capacité de se situer explicitement dans un ou plusieurs champs scientifiques, d'identifier et de mobiliser concepts, notions et références théoriques pertinents pour le travail de mémoire engagé.
- 4 - Maîtrise des méthodes de recueil et d'analyse des données en lien avec la Recherche.
- 5 - Capacité de revenir de manière réflexive sur les résultats, les démarches, l'implication dans sa propre recherche et l'évolution de son questionnement.

Ces différents critères doivent être rattachés au référentiel de fin de formation initiale et au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

4.3.2. Les critères d'évaluation de l'exposé de soutenance et de l'entretien

- 1 - Clarté de la langue orale et construction du propos dans l'exposition et l'entretien.
- 2 - Capacité à entrer en dialogue avec le jury.
- 3 - Capacité d'écoute.
- 4 - Pertinence des réponses.
- 5 - Capacité à prolonger sa réflexion au-delà du cadre strict du mémoire.

5. LE MÉMOIRE MEEF EN MENTION PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION

La Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation se déploie en 5 parcours ; le 1^{er} relève d'une dominante formation initiale, les 4 suivants relèvent majoritairement de la formation continue :

M1-M2 :

Design et Ingénierie Pédagogique Pour l'Expérience d'Apprentissage (DIPEA)

M2 :

Éthique et Pratique de l'Enseignement (EPE)

Éducation et Pratiques Inclusives (EPI)

Ingénierie de la Formation de Formateur (IFF)

Pratiques Numériques en Éducation (PNE)

Les 5 parcours se déploient sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs dont les travaux s'inscrivent dans les thématiques de formation desdits parcours. Le dispositif de la Mention relève de la recherche-formation : les étudiantes et étudiants suivent des séminaires de recherche tout au long de l'année, sont accompagnés par des enseignants-chercheurs insérés dans des laboratoires et des groupes de recherche et stimulés à proposer des communications lors de journées d'études ou de colloques. La poursuite en doctorat devient dans ce cadre une perspective concrète, y compris pour le parcours IP, qui, bien que ciblant à court terme des compétences permettant une insertion dans les métiers de la formation et de l'éducation, ouvre à celles et ceux qui le souhaitent la possibilité d'une poursuite d'étude.

Des spécificités :

- **Le mémoire IP/DIPEA** (50 pages, hors annexes) doit inclure explicitement un double objectif. Le premier objectif consiste, comme pour tout travail de recherche, à construire des connaissances scientifiques : problématiser un sujet ancré dans des questionnements professionnels, constituer une revue de littérature et, à partir du cadre théorique construit, analyser les enjeux en termes d'éducation et de formation en lien avec un terrain donné. Il requiert la présentation d'un objet de recherche et de son actualité dans la société et la littérature et s'appuie sur des données rassemblées. Le deuxième objectif consiste à questionner des dispositifs d'ingénierie pédagogique d'éducation et/ou de formation. Il doit répondre aux mêmes impératifs formels et dispositions pratiques que pour les autres Mentions : 1^{ère} et 4^{ème} de couverture, présentation des références et sources, etc. Une fois le mémoire déposé, une soutenance est organisée.

- **Les mémoires EPE** (80 pages, hors annexes), **EPI** (50 pages, hors annexes), **IFF** (90 pages, hors annexes), **PNE** (50 pages, hors annexes) peuvent être théoriques ou empiriques : en fonction de la spécificité du sujet, les données rassemblées pourront être originales (résultats d'une enquête) ou le fruit d'un travail sur un corpus de textes.



BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (JORF 29 août 2013).

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (JORF 6 août 2020).

Pontille, D. (2003). Formats d'écriture et mondes scientifiques. Le cas de la sociologie. *Questions de communication*, 3, 55-67.
<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7445>

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) (2015, 28 octobre). *Mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (note ministérielle du 28 octobre 2015].

NOTES



À PROPOS DE CE GUIDE

Document conçu avec la charte graphique éco-responsable de l'INSPÉ de Lorraine.
Curieux d'en savoir plus ? <https://u2l.fr/charте-inspe>

Directrice de la publication :

Nathalie Sevilla, directrice de l'INSPÉ de Lorraine

Responsable éditoriale :

Marie L'Étang, responsable service communication & culture.

Équipe de rédaction :

Daniel Fischer, coordinateur du groupe de travail "Mémoire de master MEEF"
(voir la composition du groupe page 2)

Charte graphique et mise en page :

Service communication & culture INSPÉ de Lorraine

Fabrication :

Ce document a été imprimé au service reprographie de l'Université de Lorraine.

Recyclez-moi !

Ce document, une fois périmé, peut être recyclé dans la poubelle destinée au tri du papier.

Toutes les informations de ce guide sont valables à la date où nous imprimons ce document. Date de parution et dépôt légal : novembre 2025.

Retrouvez ce guide en ligne,
accompagné de ressources :
<https://u2l.fr/inspe-memoire-meef>

Une erreur ? un oubli ? une suggestion ?

Contactez-nous par courriel :

inspe-servicecommunicationculture-contact@univ-lorraine.fr





Guide pour la réalisation
d'un mémoire de master MEEF
édition 2025-2026

INSPÉ de Lorraine
(Université de Lorraine)

Retrouvez ce guide en ligne :
<https://www.inspe.univ-lorraine.fr>

Suivez notre actualité :

